

La loi peut bien sûr, envisager l'avortement comme un simple acte médical. Mais il ne sera pas vécu ainsi. On peut en sortir bouleversé et désespéré. En suggérant qu'il s'agit d'une intervention ordinaire, la loi ne tient nullement compte du ressenti et du vécu de ces personnes. Pourquoi encore solliciter conseil ou aide ? Dès le départ, on risque de prendre les questions à la légère. Désarroi et solitude n'en seront que plus exacerbés.

Considérer l'avortement comme un simple acte médical en fait aussi un droit. Qui pose des questions ou refuse l'avortement devra en répondre. C'est applicable tant au médecin qu'à la femme concernée. Invoquer la notion de liberté de conscience sera aussi de plus en plus difficile même si on la maintient.

L'état de droit garantit la protection de la dignité humaine et de l'intégrité physique de chacun. N'en est-il pas de même pour une vie humaine à naître ? Pourquoi faire comme si ce n'était pas encore la vie ? Où est la limite ? Pourquoi justement là ? Pourquoi ces questions sont-elles si rarement, voire jamais abordées dans le débat ?

Des avertissements ont retenti dans la presse, dans les milieux médicaux et universitaires. Ils ne proviennent pas d'une perspective idéologique particulière. Ce problème concerne toute la société et chacun de nous. Comme si les arguments n'avaient plus d'importance.

Il est incompréhensible qu'une question d'une telle importance et si délicate soit traitée aussi vite et sans débat de fond préalable.

Le Cardinal Joseph De Kesel et les évêques de Belgique

Pour la presse : plus d'information : Tommy Scholtes, porte-parole, 0475 67 04 27

Dans l'Unité pastorale de Lessines

Vendredi 29 novembre à 19h30 au presbytère de Lessines, Parvis Saint Pierre, présentation de l'histoire des apparitions et des messages de la Vierge Marie à Kibeho au Rwanda (1981-1989)

Site de l'Unité Pastorale :
<http://www.athbonberger.be>

Ath Berger David

Eucharisties des 30 novembre et 1^{er} décembre : 1^{er} dimanche de l'aveug
Collecte pour les frais de fonctionnement des secrétariats
Collecte à Autreppe pour la fabrique d'église

Samedi 30 novembre 2019		
17H00	Église St-Jean l'Évangéliste : la chorale fête sa sainte patronne ; Eucharistie célébrée pour une intention particulière	Ghislenghien
18h30	Église Saint-Martin pour les époux Guy Mercidas.	Ath
Dimanche 1^{er} décembre 2019		
08h30	Eglise Saint-Amand	Villers
09h30	Église Notre-Dame de Lourdes pour Jean-Marie Cereghetti	Autreppe
11h00	Église Saint-Jean l'Évangéliste : fête de Saint Eloi	Arbre
11h00	Église Saint-Julien	Ath

Eucharisties des 7 et 8 décembre : 2^{ème} dimanche de l'aveug
Collectes pour les fabriques d'église : Ath Saint-Julien, Ath Saint-Martin, Villers, et Arbre.
Collecte à Ostiches pour les frais de fonctionnement des secrétariats.

Samedi 07 décembre 2019		
17h00	Église Saint-Julien : fête de Sainte Barbe	Ath
17H00	Église St-Jean l'Évangéliste	Arbre
18h30	Église Saint-Martin	Ath
Dimanche 08 décembre 2019		
08h30	Eglise Saint-Amand	Villers
09h30	Église Saint-Pierre	Ostiches
11h00	Église Saint-Julien	Ath

Eucharisties des 14 et 15 décembre : 3^{ème} dimanche de l'aveug
Collectes pour « vivre ensemble et migrants »

Samedi 14 décembre 2019		
17H00	Église Saint-Pierre	Meslin
18h30	Église Saint-Martin	Ath
Dimanche 15 décembre 2019		
08h30	Eglise Saint-Amand	Villers
09h30	Église Saint-Quirin	Houtaing
11h00	Église Saint-Julien	Ath

Horaires fixes dans les paroisses environnantes

Les dimanches à :

10h00 à l'église Saint-Martin à Chièvres

16h30 à la basilique de Tongre-Notre-Dame

Eucharisties des 21 et 22 décembre : 4^{ème} dimanche de l'aveug
Collecte pour les frais d'impression du Ath Berger David

Samedi	21 décembre 2019	
17h00	Église Saint-Ursmer	Ormeignies
18h30	Église Saint-Martin	Ath
Dimanche	22 décembre 2019	
08h30	Eglise Saint-Amand	Villers
09h30	Église Saint-Pierre	Mainvault
11h00	Église Saint-Julien	Ath

La célébration de l'Eucharistie en semaine est liée à la disponibilité des prêtres

Célébrations de la semaine du 25 au 29 novembre 2019

Lundi	25	08h15	Église Saint-Julien	Office et Eucharistie
		16h30	Église Saint-Julien	Adoration
		17h30	Église Notre-Dame de Villers	Chapelet et Eucharistie
Mardi	26	08h15	Église Saint-Julien	Office et Eucharistie
		14h30	Église de Meslin l'Evêque	Chapelet
		20h00	Eglise Saint-Martin	Groupe de prière
Mercredi	27	08h15	Église Saint-Julien	Temps de prière
Jeudi	28	08h15	Église Saint-Julien	Office et Eucharistie
		18h00	Maison Damas à Villers	Adoration
Vendredi	29	08h15	Église Saint-Julien	Office et Eucharistie

Défunts que nous avons accompagnés à l'église :

Saint-Julien à Ath : Jean-Pierre Keymeulen et Eddy Deplus
 Sainte Vierge à Bouvignies : Luc Vanden Bogaerden
 Saint-Jean l'Evangeliste à Ghislenghien : Amédette Hanicq

JAC's

Prochaines réunions les samedis **23 novembre et 21 décembre à 18h30** à la Maison Saint Damien au n°1 de la rue Salvador Allende à Maffle

Soirée spirituelle et musicale

Mercredi 4 décembre à 20h00 à l'église Saint-Martin à Ath. Textes, chants et pièces d'orgue de Hector Berlioz, L.CL. d'Aquin, Jean-Sébastien Bach. À l'orgue, Michel Van den Bossche. Entrée libre.

Sainte Cécile

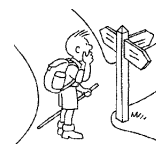
Samedi 23 novembre	18h30	Église Saint-Martin	Ath
Dimanche 24 novembre	10h30	Église Saint-Sulpice	Moulbaix
Dimanche 24 novembre	11h00	Église Saint-Julien	Ath
Samedi 30 novembre	17h00	Église Saint-Jean l'Évangéliste	Ghislenghien
Samedi 14 décembre	18h00	Église Saint-Ursmer	Ormeignies

Les équipes se réunissent

Mardi 3 décembre à 19h30 : équipe liturgique au 38 rue de Pintamont.

Dimanche 8 décembre : repas Saint-Julien

Un repas est proposé à 12h à la salle « La Providence » rue des tailleurs de pierre, 9, Maffle. Pour préparer et servir ce repas, nous avons besoin de volontaires tant pour aider que pour manger. Merci de vous inscrire au secrétariat paroissial tel. 068 /64 67 31 ou au 0470/32 10 63 pour jeudi 5 décembre.



Dimanche 8 décembre : notre doyenné en marche

...Se retrouver, dans la convivialité, pour un parcours à pied,
 ...pour quitter le rythme stressant de la vie quotidienne
 ...pour partager ensemble de bons moments
 Pour vivre un tel projet, rendez-vous à 15h00 en face de l'église de la Sainte Vierge Thoricourt

**Nouvel élargissement des conditions de l'avortement.
 Déclaration des évêques belges.**

Un an à peine après avoir sorti l'avortement du Code pénal dans notre pays, on envisage une nouvelle révision de la loi sur l'avortement. On veut élargir la possibilité de pratiquer un avortement jusqu'à la dix-huitième semaine de grossesse et réduire le délai de réflexion obligatoire de 6 jours à 48 heures.

Au-delà d'une modification dans la pratique, il s'agit d'un changement dans la signification de l'interruption de grossesse : l'avortement devient une intervention médicale ordinaire.